

1894

L'obsession antisémite aux origines de l'affaire Dreyfus

Par Vincent Duclert (*texte revu, 29 octobre 2020*)

L'affaire Dreyfus (1894-1906) a représenté une offensive majeure des forces antisémites en France et en Europe contre les Juifs, identifiés au « traître Dreyfus ». Face à la conspiration d'État qu'entraîna ce procès public contre un brillant officier innocent du crime d'espionnage qu'on lui imputait, une petite phalange de défenseurs, aidés par la détermination à lutter du capitaine Dreyfus, parvint à démontrer le lien indissociable entre le mouvement démocratique et le combat contre l'antisémitisme. Si la haine des Juifs fut à l'origine de l'affaire Dreyfus, l'engagement contre l'antisémitisme décida en sens inverse d'un sursaut démocratique qui en constitue l'héritage majeur.

1. Des « officiers israélites » au « traître Dreyfus »

La révélation de l'arrestation, le 15 octobre 1894, du capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus, diplômé de l'École de guerre et stagiaire à l'état-major, et de sa mise au secret à la prison militaire du Cherche-Midi, à Paris, éclata dans le contexte de la campagne de dénonciation des « officiers israélites » dans l'armée lancée par le journal antisémite *La Libre Parole* menant à sa création en avril 1892. Après la mort en duel du capitaine Armand Mayer et les protestations qu'elle suscita, la campagne avait pris fin provisoirement. Mais elle se poursuivait de manière plus ciblée, le quotidien fondé par Édouard Drumont concentrant ses attaques sur les personnalités politiques qui avaient réagi au scandale des attaques et que le journal considérait dès lors comme des partisans de la « France juive », ainsi l'ancien ministre de la Guerre, Charles de Freycinet. Son successeur rue Saint-Dominique, le général Mercier, devint lui aussi et très rapidement une cible du journal. Il se présentait comme un général républicain et avait été nommé à ce poste pour cette raison précisément. Pour *La Libre Parole*, le choix d'un tel ministre s'apparentait une déclaration de guerre à la France elle-même.

Pénalisée par un faible tirage, *La Libre Parole* n'était pas un quotidien de poids. Mais la virulence de son propos et ses méthodes de calomnies qui relevaient plus de la délinquance que du journalisme impressionnaient ou même effrayaient. Ce qu'écrivait *la Libre Parole* était suivi et nombre de journaux adoptaient un point de vue de suiveur. Mais son antisémitisme obsessionnel et ses méthodes de chantage faisaient que *La Libre Parole* manquait de bons informateurs. Ses journalistes n'étaient guère professionnels, notamment dans la recherche d'informations. Ils préféraient bien souvent les inventer de toute pièce pour les besoins de la cause antisémite. Si bien que *La Libre Parole* ne fut pas le premier journal à annoncer l'arrestation du capitaine Dreyfus. *L'Éclair*, *La Patrie*, *Le Soir*, furent les plus rapides, le 31 octobre 1894.

Dès le lendemain, *La Libre Parole* reprit la main et consacrait sa une à l'arrestation pour « haute trahison » de « l'officier juif A. Dreyfus ». Le journal livrait le texte du message de son présumé informateur : « L'officier arrêté pour trahison est affecté à l'état-major, mais l'affaire sera étouffée parce que cet officier est Juif. Cherchez parmi les Dreyfus, les Mayer, les Lévy. » L'article, signé « Ct Z » (le commandant Biot), reprenait les informations de *L'Éclair* de la veille, en insistant encore davantage sur la gravité du crime commis, en proclamant l'existence d'un complot pour étouffer l'affaire et en déniait à l'officier une quelconque qualité de Français. Le lien était désormais posé entre la communauté des Juifs de France et un pathologie raciale de la trahison, nourrissant le mécanisme de fabrication du coupable : seul un « Juif » comme Dreyfus était capable d'un tel crime contre les intérêts nationaux. Le nationalisme légitimait l'antisémitisme et celui-ci soutenait la défense sacrée de

la patrie. Le couple nationalisme-antisémitisme était d'une efficacité redoutable sur une opinion prête à croire ce qu'on lui disait, sans vérification ni circonspection. *La Libre Parole* reliait bruyamment cette affaire à sa campagne contre les « officiers israélites » afin de se prévaloir aux yeux de l'opinion publique qu'elle avait eu raison de les dénoncer.

2. La domination de la *Libre Parole*

Les grandes manchettes de *la Libre Parole* s'imposèrent à l'opinion, qui pouvait constater la prescience du journal qui s'était attaqué à la « France juive » jusque dans l'« arche sainte ». Le journal pouvait lier ses deux obsessions, la haine de race contre les officiers juifs dans l'armée et une hostilité plus politique contre le général Mercier et les républicains complices des « traîtres ».

Le 2 novembre 1894, *La Libre Parole* insistait sur le fait que « ce misérable est juif ». Elle alerta sur le risque qu'il échappât à son sort « si *La Libre Parole* n'avait, la première, soupçonné la vérité ». Le journal accusa le capitaine Dreyfus d'être « le protégé de Joseph Reinach ». Le lien fut fait avec le scandale du Panama, dans lequel ce dernier avait été indirectement impliqué. Les démentis, dont celui du député, ne furent pas entendus. Le 3 novembre, *La Libre Parole* lança une nouvelle charge en publiant un article de son directeur, intitulé « L'Espionnage juif » :

C'est la fatalité du type et la malédiction de la race. Ce ne sont pas les juifs, c'est nous qui sommes les coupables, et ils seraient en droit de nous répondre : Pourquoi avez-vous rompu avec les traditions de vos ancêtres ? Pourquoi confiez-vous vos secrets à ceux qui vous trahiront toujours ?

Le 4 novembre, le journal publiait un nouvel éditorial d'Édouard Drumont, qui retraçait la longue liste des défaillances commises par le général Mercier jusqu'à la découverte d'un espion juif à l'état-major. Un autre article dénonçait quant à lui la mobilisation juive dont Dreyfus n'allait pas tarder à recueillir les bénéfices et qui paraissait suffisamment forte pour intimider le ministre de la Guerre et le faire renoncer au procès attendu du « traître ».

Le journal fut suivi par d'autres, aussi extrémistes et populaires, dont *L'Intransigeant*. Son directeur, Henri Rochefort, publia le 4 novembre un réquisitoire contre Dreyfus. L'article annonçait que « le traître Dreyfus n'avait pas hésité à faire les plus complets aveux, sachant que les Allemands qui nous gouvernent sont résolus à lui appliquer une peine dérisoire, bientôt suivie d'une grâce complète ». Le lendemain, Rochefort dénombra « sept chefs d'accusation » contre Mercier, « beaucoup plus que la Convention n'en aurait demandé pour fusiller le Ramollot de la Guerre. »

3. La culpabilité déclarée

Même si le général Mercier parut très attaqué par *la Libre Parole* et *L'Intransigeant*, la plupart des nombreux articles de ce début de mois de novembre concentraient leurs charges sur Dreyfus. Le 6 novembre, Édouard Drumont reliait son arrestation à la campagne contre « les officiers juifs » : ce lien devait renforcer la démonstration de la culpabilité des Juifs tout entiers. *La Libre Parole* élargissait ainsi son combat : les Juifs ne devaient plus seulement être chassés de l'armée, mais rejetés de la République et de ses institutions.

La presse, même la plus sérieuse, embraya sur *La Libre Parole* en annonçant elle aussi, avant même le moindre début de procès, la culpabilité certaine du capitaine Dreyfus. Elle accréditait dès ce moment la thèse des « aveux complets » de l'officier comme dans *Le Temps* du 17 novembre 1894. Réagissant à ces derniers, la presse antisémite et nationaliste se saisit de ce qu'elle considéra comme un scandale d'État et redoubla d'attaques contre le ministre de la Guerre. Elle vit dans ses lenteurs la volonté délibérée du général Mercier, comme le déclara

La Libre Parole le 22 novembre. Le journal de Drumont l'accusait d'avoir perdu des pièces essentielles et de retarder pour cette raison la résolution de l'affaire. Le 26 novembre, l'Agence nationale démentit l'assertion de *La Libre Parole*, mais cette réponse *a minima* fut loin d'apaiser la surchauffe des journaux. Le 4 décembre 1894, *L'Avenir militaire* raconta que le procès serait retardé indéfiniment en raison de l'implication de hautes personnalités, sauf si « la pression de la conscience publique n'oblige pas le gouvernement à une autre conclusion. » Ainsi la presse se persuadait-elle de l'existence d'un complot visant à étouffer le scandale et de son propre pouvoir dans la lutte pour la vérité.

4. La capitulation d'un ministre républicain

Devant cette pression grandissante, l'état-major et le ministre de la Guerre se trouvèrent rapidement placés devant un dilemme évident. Soit Dreyfus était condamné et ils deviendraient les nouveaux héros de la défense nationale. Soit Dreyfus était acquitté, et le risque était réel alors qu'ils fussent accusés de comploter pour protéger les « officiers juifs traîtres ». Or, l'image du général Mercier dans l'opinion était si dégradée qu'il renonça rapidement à affronter les journaux les plus virulents, comme *la Libre Parole* ou *L'Intransigeant*. Imaginant toujours pouvoir jouer un rôle politique de premier plan dans la République, il n'envisageait pas de devoir se couper de l'opinion représentée par les grands journaux populaires et nationalistes.

Le général Mercier finit par céder aux injonctions répétées de *La Libre Parole*. Le 28 novembre 1894, il accorda une interview au rédacteur militaire du *Figaro*, Charles Leser, et prononça un verdict de culpabilité « absolue, certaine » alors que le conseil de guerre ne s'était même pas encore réuni. Le procès s'ouvrit le 19 décembre devant le 1er conseil de guerre de Paris.

Le 22 décembre, le verdict de condamnation du capitaine Dreyfus fut salué par les journaux comme par la foule qui se massait aux abords de l'hôtel du conseil de guerre, rue du Cherche-Midi, par ces mots : « Hors de France, les Juifs ! la France aux Français ! » (*La Libre Parole*). Pour Drumont, la condamnation de Dreyfus constituait un acte aussi important que la parution de sa *France juive*, dont elle confirmait en tout point les thèses. Dans *Le Soleil* du 25 décembre, le royaliste Hervé de Kérouhant adhéra au mot d'ordre antisémite : « Dreyfus est un homme sans patrie, un homme d'une race spéciale, écrit-il ; ce n'est pas un Français. » Le 5 janvier 1895, le capitaine Dreyfus était dégradé dans les conditions inhumaines que l'on connaît, lors d'une cérémonie publique à vocation sacrificielle qui se déroula dans la cour d'honneur de l'École militaire à Paris, devant de nombreux détachements des régiments de la capitale, en présence de vingt mille parisiens massés derrière les grilles de la place de Fontenoy.

5. Les enseignements d'une défaite républicaine

Que retenir de ce premier épisode antisémite de l'affaire Dreyfus, brièvement exposé ici, sinon que la campagne antisémite de la *Libre Parole* et quelques autres journaux extrémistes fut constituée et qu'elle fut constitutive de la puissance de l'événement ? Elle agit d'abord dans l'espace public en débordant sur l'ensemble de la presse puis en pénétrant profondément l'opinion comme en témoignent les cris de haine entendus le jour de la dégradation du capitaine Dreyfus ou bien les déchaînements de violence à La Rochelle lors de son transfert au bagne de l'île de Ré, où il faillit être lynché par la foule.

La campagne antisémite pénétra en second lieu l'intérieur même de l'État et des institutions de la République. Elle brisa le principe d'équité et l'esprit de légalité qui devaient prévaloir dans l'exercice de la justice aussi bien qu'au gouvernement de la République. La conspiration militaire et la manipulation du conseil de guerre, puis les projets de loi du gouvernement sur les îles du Salut et la peine de mort pour espionnage et leur vote à marche

forcée, enfin le déni permanent pour Dreyfus de la loi de 1872 encadrant le régime de la déportation, tout concourut à démontrer que l'antisémitisme avait pénétré la République, représentant une menace globale, pas seulement pour les juifs mais pour tous les autres citoyens. Ce péril alarmant se révéla aux défenseurs du capitaine Dreyfus en France et dans le monde (les « dreyfusards ») lorsqu'ils s'engagèrent en faveur de la justice, de la vérité et des droits de l'homme, transformant la lutte contre l'antisémitisme en combat démocratique majeur et brisant l'équivalence entre la fidélité patriotique et la haine des Juifs. Désormais le patriotisme pouvait prendre les couleurs de la démocratie.

6. Un sursaut démocratique, deux ans plus tard....

Ce danger capital se révéla aux défenseurs du capitaine Dreyfus (les « dreyfusards », en France et dans le monde) lorsqu'ils s'engagèrent, au milieu de l'année 1897, en faveur de la justice, de la vérité et des droits de l'homme, transformant la lutte contre l'antisémitisme en combat démocratique et brisant l'équivalence entre l'attachement patriotique et la haine des Juifs.

La révision du verdict de culpabilité par la Cour de cassation, le 3 juin 1899, la libération du capitaine Dreyfus par la grâce présidentielle du 19 septembre 1899, sa complète réhabilitation du 12 juillet 1906 à l'issue de la seconde révision de la Cour de cassation, l'hommage national rendu à Émile Zola, auteur de « J'accuse... ! » lors du transfert de ses cendres au Panthéon, le 4 juin 1908, furent autant d'étapes dans la marche de la justice et le refus d'une France antisémite.

Si l'affaire Dreyfus constitua bien un moment fondateur d'un tel combat et la possibilité d'accéder à un nouveau récit de la France démocratique, il n'en demeura pas moins que ces avancées restèrent fragiles et susceptibles toujours d'être remises en cause voire traquées comme sous le régime de Vichy, promoteur d'un authentique antisémitisme d'État.

Références bibliographiques

- DUCLERT Vincent, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, Paris, Fayard, 2006, nouvelle édition, coll. « Pluriel », 2016.
- DUCLERT Vincent, *L'affaire Dreyfus. Quand la justice éclaire la République*, Toulouse, Privat, 2010.
- KAUFFMANN Grégoire, *Édouard Drumont*, Paris, Perrin, 2008.
- ORIOU Philippe, *L'Histoire de l'affaire Dreyfus. De 1894 à nos jours*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.
- ZOLA Émile, *La Vérité en marche*, édition critique *in extenso*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2013 et 2019.